

Réunion du 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (Suppléant de Gilles MARDELLE) Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Christian LOMBART, Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jean-Pierre FAYET (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jérôme TOULOUSE, Marc PEREZ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 3 : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SARL LABERE VIA LA SAS LOCAMONDE, POUR LA REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE A MOURENX

Rapporteur : M. Michel DUPUY

Créée en 2009, la SARL LABERE est une entreprise aujourd'hui implantée à Mourenx dont l'activité se structure autour de quatre pôles majeurs : les espaces verts, le fauchage, l'élagage et le terrassement. Son gérant, M. Yves SOMDECOSTE, dans une optique de croissance, a décidé d'investir dans de nouveaux locaux en réhabilitant une friche industrielle située à l'entrée de la ville de Mourenx et constituée d'un bâtiment de 1840 m² sur un terrain de 6 596 m².

Le bâtiment étant trop grand pour son activité, il a porté une opération immobilière via la SAS LOCAMONDE, avec pour objectifs de porter les investissements et de mettre sur le marché la location de 7 autres lots de bureaux-ateliers pour des activités artisanales et de services à l'industrie.

Ce projet contribue à l'amélioration de l'entrée de ville par la réhabilitation de la friche SIIMA, délaissée depuis une dizaine d'années.

La SARL LABERE occupe le lot n°1 et y a domicilié son siège social et son bâtiment technique. Ce lot se compose d'un entrepôt de 451 m² dont 74 m² de bureaux/vestiaires/sanitaires. Cette initiative d'expansion intègre une dimension environnementale, avec l'installation de panneaux photovoltaïques et de bornes pour véhicules électriques tout en améliorant les conditions de travail des salariés par la création de vestiaires et d'un espace repas. Ce projet permettra le recrutement d'une personne courant 2024 et de deux personnes au pôle technique en 2024/2025.

L'opération correspond à un investissement de 898 548 € HT, acquisition comprise.

Le dossier de demande de subvention est déposé par la SAS LOCAMONDE, dont l'actionariat démontre un lien fort avec la SARL LABERE, le dirigeant de l'entreprise occupante étant majoritaire dans la SAS porteuse de l'investissement conformément à notre règlement d'intervention. Ce dernier nous permet de ne soutenir que l'investissement nécessaire au développement de la SARL LABERE, soit 451 m² sur 1840 m², l'équilibre d'une opération immobilière devant reposer sur les loyers. La facturation des travaux ne permettant pas d'isoler précisément le coût de cette partie et la nature des travaux dans les différents lots étant comparable, il est proposé de retenir un montant de dépenses éligibles au prorata des surfaces.

L'enveloppe des dépenses éligibles est aujourd'hui estimée à 629 569 € HT rapportée à 141 023 € HT au prorata de la surface occupée par la SARL LABERE.

Compte-tenu de l'importance de réhabiliter des friches aujourd'hui, pour limiter l'artificialisation des sols et améliorer la qualité des zones d'activités et des entrées de ville, il est proposé de désormais soutenir plus fortement les réhabilitations de friches et de porter le taux de subventionnement à 20 %.

Il est proposé d'attribuer une aide à l'investissement immobilier à la SAS LOCAMONDE d'un montant plafonné à **28 205 €**, soit un taux d'intervention de **20 %**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 28 205 €, soit 20 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 141 023 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SAS LOCAMONDE la convention, annexée à la présente délibération, qui fixe les modalités de versement de ladite aide.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT